



## Déclaration liminaire

F2S DR Bretagne

19 mars 2026

Monsieur le Président,

Plus de quatre mois se sont écoulés depuis la dernière réunion de notre Formation spécialisée. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un ordre du jour particulièrement dense, comportant dix points et de nombreux documents de travail.

Cette accumulation de sujets interroge. Est-il réellement pertinent d'attendre plusieurs mois pour réunir l'instance et concentrer autant de points en une seule séance ? La prévention et les conditions de travail méritent mieux qu'un traitement précipité. Durant cette période, des groupes de travail auraient pu être organisés afin d'aborder plus sereinement certains dossiers structurants.

Nous pensons notamment aux questions immobilières, qui concernent directement les conditions de travail des agents. Depuis plusieurs mois, les représentants du personnel alertent sur ces sujets. Pourtant, les informations arrivent souvent tardivement, parfois de manière partielle, et trop souvent au dernier moment dans les instances.

C'est pourquoi, nous vous interrogeons officiellement sur le projet de déménagement de la brigade de Rennes, la CFDT a été informée que des questions sont posées aux agents de la brigade de Rennes sur le sujet et d'autres sources d'informations nous laissent croire que le projet pourrait se concrétiser sur un site de Saint-Jacques.

De la même manière, nous apprenons en recevant les documents de cette instance que la division de Brest doit déménager à la fin du mois de mars dans les bâtiments de la Brigade et Bureau, quai de la Douane. Ce projet semblait pourtant se dessiner depuis plusieurs années à la suite d'études et d'audits. Là encore, il aurait été légitime que notre instance soit associée en amont afin d'examiner les impacts éventuels sur les services et sur les conditions de travail des agents. Monsieur le président, la CFDT vous le demande : **Où est la fiche d'impact concernant ce déménagement ? Un tel mépris est humiliant pour les membres de cette FSS et particulièrement pour les représentants du personnel.**

Ces exemples illustrent une difficulté récurrente : Notre formation spécialisée est trop souvent considérée comme une étape administrative obligatoire, et non comme un véritable maillon de la prévention.

A cette instance, nous tenons à le rappeler clairement et une fois de plus !!!! : Les représentants du personnel ne sont pas là pour simplement valider des décisions déjà prises ou voter des fiches d'actions. Conformément au règlement intérieur de l'instance, nous voulons être associés à la construction de l'ordre du jour et pas seulement être une boîte aux lettres de validation.

Dans ce même esprit, la CFDT tient à rappeler que l'analyse des DUERP ou des plans de prévention ne peut pas se faire à la hâte. Consacrer une seule journée de groupe de travail le 2 avril 2026 pour examiner de nombreux risques recensés en AG-CO et en SURV par les agents des douanes bretons, cela ne nous paraît pas compatible avec une démarche de prévention sérieuse et efficace.

Enfin, pour conclure sur une note positive, la CFDT tient à saluer la richesse du catalogue de formation proposé pour 2026, qui constitue un véritable outil de prévention. Les formations aux premiers secours, à la prévention des troubles musculo-squelettiques, aux risques chimiques ou encore aux risques psychosociaux vont clairement dans le bon sens.

Ces actions sont utiles et pertinentes pour les agents. Elles représentent certes un investissement en temps et en argent, mais c'est un investissement nécessaire pour améliorer la sécurité et les conditions de travail dans nos services. Il est désormais essentiel d'encourager les agents à s'y inscrire et de faciliter leur accès à ces formations.

Les membres CFDT Douane de la FSS DR BRETAGNE